



**AVIS D'ASSEMBLÉE DE CONSULTATION PUBLIQUE SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT NO
2026-07-306 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 90-07-156**

AVIS PUBLIC est par la présente donné :

QUE lors d'une séance tenue le 7 juillet 2026, le conseil municipal de Sacré-Cœur-de-Jésus a adopté le ***projet de règlement no 2026-07-306 modifiant le règlement de zonage 90-07-156***.

QU'une assemblée de consultation publique sur le projet de règlement ci-dessus mentionné se déroulera le 4 août 2026 à 19h dans la salle des séances du conseil municipal à l'hôtel de ville situé au 4118, route 112 à Sacré-Cœur-de-Jésus et permettra aux personnes intéressées de soumettre leurs commentaires sur la modification proposée:

- Modification de l'article 5.5.1 concernant les marges de recul des bâtiments afin de passer de 15 mètres à 10 mètres pour la marge de recul avant;
- Modification de l'article 5.5.1.1 au niveau des exceptions des constructions et ouvrages prohibés dans la marge de recul avant, par la modification de la norme pour les escaliers.

QU'une copie du projet de règlement ci-dessus mentionné peut être consultée au bureau de la Municipalité, durant les heures normales d'ouverture.

Donné à Sacré-Cœur-de-Jésus
Ce 23 juillet 2026

Signé

Directeur général et greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION (Article 420)

Je soussigné Patrick Girard, directeur général et greffier-trésorier, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en affichant le 23^e jour du mois de juillet 2026, à chacun des endroits suivants, savoir : bureau municipal et site internet.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 23^e jour du mois de juillet deux mille vingt-six.

Signé

Directeur général et greffier-trésorier